

VILLE DE MAGOG

ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, présidente d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans ou plus, le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique de citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021 et, à cette date, ne pas être en curatelle ni avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant;
4. avoir transmis à la Ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale municipale au plus tard le 23 octobre 2021.

ET

Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans ou plus le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021 et à cette date, ne pas être en curatelle ni avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2021;
5. avoir transmis à la Ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 23 octobre 2021.

PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 23 octobre 2021, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;
- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau de la présidente d'élection au plus tard le dernier jour fixé, pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 23 octobre 2021.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ainsi qu'un modèle de procuration, incluant la demande de voter par correspondance, sont disponibles au bureau de la présidente d'élection et sur le site internet electionsmagog.ca. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la Ville n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Le formulaire peut être envoyé par la poste à l'adresse suivante : 7, rue Principale Est, Magog, Québec, J1X 1Y4, à l'attention de Me Sylviane Lavigne ou encore via courriel à l'adresse suivante : election@ville.magog.qc.ca;

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection, dont les coordonnées sont :

Maître Sylviane Lavigne, présidente d'élection
7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4
Téléphone : 819 843-3333, poste 332.

Donné à Magog, ce 16 août 2021.


M^e Sylviane Lavigne,
présidente d'élection